

L'IMPACT DES PROJETS/PROGRAMMES D'ASSISTANCE EXTERIEURE SUR LE TRANSFERT DES TECHNO- LOGIES AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT: LE CAS DU CAMEROUN

Par

Wilfred A. NDONGKO et Nantang JUA***

1. APERCU ECONOMIQUE

Le Cameroun, pays à cheval entre l'Afrique Occidentale et l'Afrique Centrale, couvre une superficie de 474.000 kilomètres carrés et compte 8,8 millions d'habitants. (1) Le Cameroun est souvent appelé «Afrique en miniature» parce que son climat et sa végétation sont une réplique de ceux de l'ensemble du continent africain. En 1981, on estimait qu'environ 33,1 pour cent de la population vivaient dans les zones urbaines et que la population urbaine devait s'accroître à un taux de 5,6 pour cent par an entre 1981 et 1986. (2) Dans l'ensemble, la population du Cameroun augmente à un taux de 2,4 pour cent par an.

Afin de comprendre la structure de l'économie camerounaise, il est impérieux de connaître la place qu'occupe le Cameroun dans l'économie mondiale. A l'instar de la plupart, sinon de tous les pays du Tiers-Monde, le Cameroun se trouve dans la périphérie et dépend donc du centre. (3) Bien que la dépendance, au sens strict, suppose que le rôle assigné aux Etats périphériques dans l'économie capitaliste mondiale a dévié leur processus de développement de sa trajectoire «naturelle», on avance aussi

TABLEAU I: EVOLUTION DU PIB (1979/80–1981/82)

(en milliards de francs aux prix actuels)

SECTEUR	1979/80	1980/81	1981/82
PRIMAIRE	404,4	488,2	586,8
SECONDAIRE	276,8	399,5	522
Ventilation			
-- Industries d'extraction	52,6	110,3	140,2
-- Industries de manufacture	123	171,7	241,8
-- Energie (électricité, gaz, eau)	16,8	14,2	15
-- Construction et travaux publics	84,4	103,3	125

Source: Ministère du Commerce, «*le Cameroun en chiffres* – 1982».

* *Directeur de Recherche, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Institut des Sciences Humaines, B.P. 6170, Yaoundé/CAMEROUN.*

** *Chargé de Recherche, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Institut des Sciences Humaines, B.P. 6170, Yaoundé, CAMEROUN.*

que le développement sous la dépendance demeure toujours le développement. (4) Si l'on accepte cet argument, le corollaire selon lequel le rythme de développement enregistré dans les Etats sous-impériaux qui se trouvent au «centre» de la périphérie (5), est plus rapide, serait aussi axiomatique. Le Cameroun qui se trouve au bas du tableau des pays à revenus moyens au regard des critères de la Banque Mondiale, avec un PNB par tête d'habitant de 880 dollars (6), est un Etat sous-impérial.

De prime abord, le Tableau I donne l'impression que l'économie du Cameroun n'est pas orientée d'une manière disproportionnée vers le secteur primaire dont la contribution au PIB était de 586,8 milliards en 1981/82, soit 28,8 pour cent seulement du PIB. (7) La grande importance du secteur primaire peut être attribuée au fait que plus de 70 pour cent de la population active sont engagés dans ce secteur qui fournit 70 pour cent des exportations camerounaises. (8)

Une forte proportion des activités entreprises dans le secteur concerne l'agriculture. C'est l'agriculture à petite échelle plutôt que les complexes agro-industriels qui a joué et joue un rôle dominant dans la production agricole. Ceci ne doit pas faire oublier le fait que l'agriculture à l'échelle agro-industrielle gagne beaucoup de terrain. Alors que ce n'est que maintenant que l'agriculture à grande échelle ou le système des plantations industrielles commence à se pratiquer pour la production des denrées de base, cette approche est courante depuis longtemps pour les cultures de rapport.

Une conséquence logique de cette nouvelle tendance est l'accroissement sensible des importations de machines agricoles. Déjà, la demande est élevée pour la location d'équipements agricoles, et le Gouvernement s'est engagé à fournir à chaque zone écologique des équipements agricoles et à apprendre aux agriculteurs à les utiliser. (9) Les répercussions de cet engagement aveugle (?), s'il en fut, sont de nature soit à favoriser, soit à entraver la bonne croissance du secteur agricole.

Le Tableau I indique également que le secteur secondaire a contribué pour 522 milliards de francs CFA à l'économie camerounaise en 1981/82, soit 25,6 pour cent du PIB. (10) Il révèle en outre que les industries de manufacture prédominaient dans le secteur secondaire. Toutefois, le plus intéressant est que la plupart des produits du secteur secondaire étaient destinés au marché national. Les exportations, sauf pour les produits des industries d'extraction, se faisaient notamment en direction des marchés de la sous-région. Ainsi, la croissance de ce secteur a eu un impact négatif sur la balance commerciale du pays. Etant donné son incapacité (jusqu'à présent) de développer la technologie locale, le Cameroun s'est vu obligé d'importer la plupart des biens d'équipement dont il a besoin.

On peut déduire du Tableau II que les biens d'équipement et les machines industrielles importés dans le pays pour être utilisés dans le secteur secondaire représentent toujours plus de 40 pour cent des importations du pays pour tout exercice entre 1974 et 1980. Ailleurs, il a déjà été dit que la prépondérance des biens d'équipements dans les importations d'un pays moins développé peut s'expliquer par la facilité avec laquelle ce pays obtient un crédit du fournisseur (avec un remboursement échelonné sur une longue période), et par des «pratiques restrictives en matière d'aide» ou souvent le fait d'attacher l'aide étrangère à des projets spécifiques. (11)

TABLEAU II: IMPORTATIONS COMMERCIALES DE L'ETRANGER (1974/75-1979/80)

	1974-1975		1976-1977		1979-1980		Pourcentage du taux croissance
	V	%	V	%	V	%	
Denrées alimentaires - boissons tabac	10.964	8,7	11.313	6,5	17.253	5,5	9,5
Energie et lubrifiants	11.756	9,3	16.872	9,7	39.448	12,6	27,4
Produits non traités d'origine animale et végétale	3.343	2,6	5.341	3,1	5.631	1,8	11
Produits non traités d'origine minérale	3.367	2,7	3.794	2,2	6.041	1,9	12,4
Transports et matériel de traction	12.158	9,7	20.749	11,9	24.031	7,7	14,6
Produits semi-finis	20.864	16,6	23.587	13,5	57.454	18,4	22,5
Equipements agricoles	715	0,6	1.136	0,7	1.525	0,5	16,4
Produits finis pour consommation des ménages	13.836	11	32.160	18,5	56.380	18,1	32,4
Equipements industriels	1.933	15,3	18.438	10,6	22.842	10,9	11,8
Produits finis pour consommation des entreprises	29.636	23,5	40.687	23,3	70.349	22,6	18,9
TOTAL	125.972	100	174.077	100	311.953	100	19,9

Source : Ministère de l'Economie et du Plan, *Le Cinquième Plan Quinquennal de Développement économique, social et culturel 1981-86*, p. 13.

2. LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

Le développement économique au Cameroun est basé sur les principes suivants : libéralisme planifié, développement auto-centré, développement équilibré et justice sociale. Bien qu'il puisse s'avérer nécessaire d'élaborer sur ces principes pour les personnes non initiées, nous ne pouvons pas le faire ici. La question pertinente à ce niveau est plutôt de savoir quelles sont les implications de cette philosophie du développement sur le plan de la technologie. Il a été dit que ces principes supposent que le Gouvernement s'engage à :

- réhabiliter et à donner libre cours à la créativité des Camerounais;
- promouvoir l'esprit d'invention et les innovations sur une base individuelle et collective ;
- créer des institutions pour le développement de la technologie et à promouvoir la diffusion du savoir-faire ;
- ouvrir une banque de données pour la technologie patrimoniale ou endogène, et à utiliser les résultats des travaux de recherche pour le bien-être des populations. (12)

Toutefois, nous estimons qu'une analyse des implications de cette philosophie du développement, sur le plan de la technologie, serait plus utile si elle est limitée au niveau impératif plutôt que normatif. Lorsque le Cameroun a accédé à l'indépendance en 1960, il disposait de la technologie locale ou appropriée pour satisfaire les besoins relativement simples de la population. Au fur et à mesure qu'il devenait évident que les programmes de développement devaient passer à une vitesse supérieure afin de garantir la survie ou l'indépendance économique (?), le Gouvernement a adopté un régime très libéral favorisant la substitution des importations.

Ce régime qui a été respecté religieusement entre 1960 et 1971 était caractérisé, entre autres, par l'accent mis sur le besoin pressant d'attirer les capitaux et le savoir faire étrangers, et par l'instauration d'un climat politique et administratif de nature à assurer un développement industriel «importé». Une analyse rapide du Code des Investissements montre que des mesures d'encouragement telles que les exonérations fiscales, les exemptions des droits de douane, et l'exonération de la taxe à la consommation pour les sociétés dont les produits n'étaient pas disponibles auparavant sur le marché camerounais, (13) étaient en fait comme des «appâts» auxquels les investisseurs étrangers ne pouvaient résister. Un tel code libéral des investissements constitue la preuve que le pays cherchait à télescopier le processus de développement.

On a affirmé que l'année 1971, première année du Troisième Plan quinquennal, a marqué un tournant dans la politique d'industrialisation du Cameroun. (14) La nouvelle stratégie a été intégrée dans le Quatrième Plan quinquennal (1975-1980). La nouvelle orientation visait à réduire la dépendance sur les investissements étrangers et à faire des investissements nationaux et des initiatives nationales le moteur du développement industriel. Ainsi, on peut postuler que cette nouvelle approche était

symptomatique du fait que le Gouvernement s'était enfin attaqué à la question suivante : une trop grande dépendance sur les capitaux étrangers et le transfert des technologies permet-elle de promouvoir ou de stimuler le processus de développement?

Afin de soutenir sa nouvelle orientation, le Gouvernement camerounais a créé deux structures techniques et financières pour encourager les Camerounais. Il s'agit du Centre National d'Assistance aux petites et moyennes Entreprises (CAPME) et du Fonds d'Aide et de Garanties des Crédits aux petites et moyennes Entreprises (FOGAPE). Le Gouvernement camerounais a également augmenté le capital de la Société Nationale d'Investissement (SNI) créée en 1964. Ces mesures sont-elles efficaces?

Entre 1976 et 1980, la base économique du pays était considérablement diversifiée, et les industries s'établissaient de plus en plus à un taux d'environ 15 pour cent par an. (15)

Tableau III: Produit Intérieur Brut – Contribution du Secteur Secondaire
Seulement (1978/79 – 1981/82)
(en milliards de francs CFA)

	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	T.C.
Industries d'extraction	23,2	52,6	110,3	140,2	+ 82,1
Industries de manufacture	101,9	123	171,7	241,7	+ 33,4
Electricité, eau, gaz	14,3	16,8	14,1	15	+ 1,6
Construction et travaux publics	68	84,4	103,3	125	+ 22,5

Source: *Ministère du Commerce – Direction des Statistiques.*

Il ressort du Tableau III que c'est le sous-secteur des industries d'extraction qui a enregistré le taux de croissance le plus rapide (82,1% par an) dans le secteur secondaire. En deuxième position, viennent les industries de manufacture qui ont enregistré un taux de croissance de 33,4% par an entre 1978 et 1982. Pendant la même période, la valeur des équipements industriels importés au Cameroun, est passée de 20,9 millions de francs CFA en 1975-76 à 56,4 millions de francs CFA en 1979-80, alors que les importations destinées à la consommation des entreprises passaient, pour leur part, de 31,5 millions de francs CFA à 70,3 millions de francs CFA au cours de la même période. (16)

Le plus alarmant est le fait que si l'indice des biens d'équipement importés au Cameroun était fixé à 100% pour 1965-66, c'est qu'en 1977-78, il avait déjà atteint 481,3%. (17) Ces chiffres sont certes impressionnants, mais l'important ici est que seule une augmentation modeste de 16% en terme de valeur ajoutée au secteur industriel, a été enregistrée entre 1976 et 1980. (18) Cette augmentation s'est accompagnée d'un

accroissement décevant de 7% dans la main-d'oeuvre dont les effectifs sont passés de 29.000 à 35.000 au cours de la même période. (19) Toutefois, il convient de noter qu'alors que l'industrie employait 9% de l'ensemble des travailleurs en 1975-76, elle n'en employait plus que 1% en 1979-80.

C'est un truisme, en particulier dans les PMA, que la plupart des industries technologiquement efficaces ne fonctionnent pas à pleine capacité.

Il ressort justement du Tableau IV qu'aucune industrie au Cameroun n'a fonctionné à pleine capacité. Les chiffres globaux cachent le malaise régnant au sein de certaines industries parmi lesquelles des sociétés d'Etat. Récemment, trois sociétés para-publiques, à savoir la SOCAME (engrais), la CERICAM (carreaux) et la CELLUCAM (industrie du papier ou de la cellulose) ont été contraintes de fermer. Cette dernière, la CELLUCAM avait été saluée comme un joyau de la technologie de pointe.

Tableau IV: Coefficient d'Utilisation de la Capacité Installée

Chiffres de 1975-76	Pourcentage
Produits de consommation	83,3
Aliments, boissons, tabac	86,8
Textiles et vêtements	74,6
Produits intermédiaires	67,8
Bois et sous-produits du bois	68,7
Industries chimiques	72,6
Métaux	58,9
Industries des métaux	64,1
Biens d'équipement	64,3
Agrégats	77,9

Source: *Ministère de l'Economie et du Plan.*

La fermeture de ces industries en elle-même n'est pas effrayante ; ce qui donne du frisson, c'est plutôt la nature de la technologie transférée et la dépendance technique avec pour résultat la charge de la dette contractée par l'Etat pour ouvrir ces industries.

3. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, DEPENDANCE TECHNIQUE ET RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

On trouve une documentation abondante dans laquelle on accuse l'aide étrangère d'avoir contribué, dans une large mesure, au transfert d'une technologie inappropriée aux pays les moins avancés (P.M.A.). Si cet argument n'est pas faux en soi, nous pensons qu'il faut aussi s'en prendre aux PMA ou plus précisément à leurs décideurs. Toute solution à ce problème qui prend la forme d'une disjonction exclusive serait simpliste.

Au moins, nous pensons que les gouvernements des PMA sont en mesure d'atténuer l'incidence de l'aide étrangère liée et qu'un acquiescement tacite de leur part doit être considéré comme une complicité.

Toutefois, pour être en mesure d'aborder cette question de manière fructueuse, dans le cas du Cameroun, il convient de définir les termes technologie et transfert de technologie. «La technologie en tant que facteur de production peut être acquise sous forme aussi bien de compétence et de travail humains que d'informations techniques exclusives ou non. (21) Dans une large mesure, la charge de la dette supportée par l'Etat afin de lui permettre de mettre en place ces opérations, est utilisée pour l'achat de la technologie tant «logicielle» que «matérielle».

Le Cameroun ne peut remédier à cette situation que s'il se lance dans la Recherche et le Développement. Conscient de la contribution inestimable de la recherche dans l'accélération du développement d'un pays, le gouvernement a, en Mai 1975, créé l'ONAREST qui par la suite a été réorganisée et est devenue Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST). La DGRST avait pour objectif entre autres, d'encourager et de faciliter la recherche scientifique et technique visant à promouvoir le développement économique, social et culturel de la nation et à assurer le transfert d'une technologie adaptée et efficace. (22)

Parmi les rôles assignés à la DGRST, on relevait curieusement l'absence de celui de conception et de mise au point de la technologie locale pour les industries. Même le Congrès de l'Union Nationale Camerounaise tenu à Bafoussam en 1980 et baptisé «Congrès de la Maîtrise du Développement», n'a fait aucune référence à l'urgence de créer un institut chargé du développement technologique. (23) Toutefois, on est réconforté de constater que le gouvernement, dans le Cinquième Plan quinquennal de Développement en cours, a exprimé sa détermination de mettre sur pied un Institut de Recherche Technologique et Industrielle.

Si l'Institut de Recherche Technologique et Industrielle n'a pas encore été créé, le Comité National de Transfert des Technologies (CNTT) a été créé en Avril 1978. (24) Le CNTT a des vastes et exaltantes attributions, notamment l'inventaire des besoins nationaux en matière de science, de technologie et d'industrie, l'étude des modalités pour le transfert, l'adaptation et l'utilisation de la technologie et le choix de la technologie étrangère qui contribuerait efficacement au développement du Cameroun. L'on ne peut que trop insister sur l'importance de ces attributions.

Si celles-ci ne sont pas effectivement appliquées, le Cameroun risque de demeurer un consommateur aveugle de technologie étrangère. Toutefois, leur mise en œuvre aurait des «effets multiplicateurs» énormes sur l'économie où il faut déjà investir 4 à 12 millions de francs CFA pour créer un emploi dans les industries manufacturières et plus de 15 millions de francs CFA dans le cas des industries de capital. (25) Toute adaptation fructueuse des technologies peut contribuer à atténuer cette situation en permettant de réduire les coûts du «bien public». Ces objectifs demeurent nobles au moment où le CNTT semble souffrir de léthargie aiguë.

Si des progrès n'ont pas été réalisés en matière de Recherche et de Développement dans l'industrie en tant que telle, on en a enregistré dans le domaine des industries agricoles. Le Tableau II montre le taux de croissance des importations d'équipements agricoles entre 1974 et 1980 qu'on peut situer à 16,4% environ. Cette croissance apparemment lente ne doit pas être invoquée comme preuve pour corroborer l'argument selon lequel la Recherche et le Développement dans l'industrie agricole prospèrent au Cameroun. Nous pourrions plutôt supposer qu'elle a été une forme atténuante.

La fabrication de l'outillage (en agriculture) est conçue par le Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA). Au cours du Cinquième Plan quinquennal, le CENEEMA devrait former des artisans qui seraient installés dans 10 ateliers ouverts à travers le pays grâce à la contribution financière du Fonds National de Développement Rural (FONADER). Ces artisans seront chargés de la fabrication de l'outillage conçu par le CENEEMA.

La mise au point de la technologie locale pour l'agriculture permettrait de résoudre les coûts de création d'emplois dans ce domaine, coûts qui sont estimés à moins de 800.000 francs CFA pour les petites exploitations agricoles et entre 1.500.000 et 2.500.000 francs CFA pour le secteur agricole bénéficiant d'un encadrement technique et pour les petites et moyennes entreprises. (26) De surcroît, la Recherche et le Développement sont des atouts pour ce qui est de la recherche de l'efficacité dans ce domaine.

L'analyse précédente a montré que les coûts d'importation des biens d'équipement grèvent excessivement les devises du Cameroun et que la situation est inévitable, étant donné la négligence, sinon l'échec de la détermination du pays à mettre au point une technologie indigène. Ainsi, dans une large mesure, le pays ne dispose pas d'une capacité technologique nationale, (27) voire même d'une main d'œuvre qualifiée.

La pression exercée sur les devises d'un pays à la suite de l'importation de biens d'équipement est toujours atténuée, du moins à court terme, grâce à l'aide étrangère. D'aucuns se formalisent encore de cette raison d'être de l'aide étrangère. (28) La question que nous voulons examiner dans cette section de notre étude est de savoir si l'altruisme est une variable dans le calcul des bailleurs de fonds dans les cas de «pratiques d'aide restrictives» ou d'aide étrangère «liée».

On a soutenu ailleurs que la transformation économique ne peut pas être entièrement attribuée à des facteurs techniques, les changements dans la productivité survenant dans un système de relations socio-économiques ou réagissant sur ce système. Le système de relations sociales est crucial dans la mesure où il détermine la manière dont les accroissements de productivité sont répartis entre des acteurs économiques étrangers et indigènes. Par conséquent, l'aide destinée à un projet ou à un programme ne peut avoir un effet optimal — objectif visé — que si le gros des avantages revient au pays bénéficiaire.

Etant donné l'hypothèse selon laquelle les bailleurs de fonds influencent le choix des technologies dans les PMA et qu'ils sont seuls

habilités à choisir les projets et programmes qu'ils décident de financer, (30) on peut aussi avancer qu'ils exercent une influence excessive sur la répartition des bénéficiaires.

4. CHOIX ET EVALUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES

Nous avons indiqué plus haut que la politique de développement du Cameroun était fondée sur les principes de libéralisme planifié, de développement auto-centré, de développement équilibré et de justice sociale. A cause de ces options, le Cameroun est devenu étatique. Il a adopté une double approche dans sa recherche de l'aide étrangère pour financer ses projets ou programmes.

Cette approche ne l'empêche pas de soumettre une longue liste de ses besoins aux bailleurs de fonds. Les études de faisabilité des projets inscrits dans les Plans de Développement sont menées par le Ministère technique compétent au nom du Gouvernement Camerounais. Par la suite, il ne reste plus au Cameroun qu'à rechercher les pays qui seraient disposés à financer le projet. Cette approche raccourcit le cycle du projet pour ce qui est de ce dernier aspect.

Tel n'est pas le cas dans la deuxième approche où les idées qui sont les projets à leur phase embryonnaire, sont présentées aux bailleurs de fonds potentiels. Si ceux-ci les trouvent attrayantes (?), ils peuvent ou pourraient choisir de mener les études de faisabilité. Ce serait une erreur de prétendre que les bailleurs de fonds sont en mesure de financer n'importe quel projet. Ce principe de l'arrosoir constitue pour le moins une abomination pour les bailleurs de fonds qui sont toujours guidés par leurs politiques et leurs intérêts. Cette deuxième approche comprend trois grandes catégories :

- Catégorie I: Déclaration générale de la philosophie qui sous-tend le programme d'aide (exemple: l'Allemagne) ;
- Catégorie II: Déclaration souvent sous la forme d'allocutions devant le corps législatif, qui décrit le type de relations recherchées avec les bénéficiaires ;
- Catégorie III: Déclarations des orientations plus spécifiques que le contenu du programme d'aide devrait suivre (exemple, le Royaume Uni, les Etats-Unis d'Amérique). (31)

Toutefois, nous devons relever que toutes ces politiques sont susceptibles de changer compte tenu des options politiques du gouvernement au pouvoir. Par conséquent, si le document de base qui guide l'aide étrangère allemande est le KONZEPTION, qui se classe dans la première catégorie, celui-ci a subi plusieurs modifications. Il a été amendé et/ou fait l'objet d'ajouts en 1975 et 1979. A la suite de l'avènement du gouvernement d'Helmut Kohl en 1980, il a connu une modification fondamentale. Alors que d'une part Helmut Kohl réitérait l'engagement de l'Allemagne à financer des projets qui permettraient de satisfaire les besoins essentiels, d'autre part il soulignait que désormais, les politiques d'aide rechercheraient un équilibre optimal entre les intérêts du bénéficiaire et

ceux de l'Allemagne et que l'initiative privée serait encouragée avec ténacité auprès des deux parties. (32)

Dans les cas des Etats-Unis d'Amérique qui appartiennent à la 3^e Catégorie, le Gouvernement de Reagan a aussi mis l'accent sur le rôle inestimable de l'initiative privée tout en indiquant sa propension à financer des projets et programmes dans les domaines de l'agriculture, de la santé publique, du développement des ressources humaines et de l'éducation.

En dépit de ces politiques et de ces nouvelles orientations, nous sommes sceptiques sur leur volonté de les respecter intégralement dans la pratique. Ainsi, alors que tous les membres du Comité d'Assistance au Développement des Etats membres de l'OCDE se sont engagés à financer les projets destinés à promouvoir les besoins essentiels dans les PMA, le Cameroun n'a pas pu trouver parmi eux des bailleurs de fonds disposés à financer des projets destinés à promouvoir ces mêmes objectifs.

Nous citerons pour exemple le projet de modernisation de l'Hôpital Central de Yaoundé qui a été présenté à trois Commissions conjointes Cameroun-Italie, Cameroun-Grande Bretagne, et Cameroun-Belgique. Aucun de ces trois pays n'a été disposé à le financer. Il faudrait connaître les facteurs qui ont guidé leurs décideurs afin de comprendre leur indifférence vis-à-vis de ce projet. Est-ce parce que les avantages attendus de celui-ci ne seraient pas bénéfiques à l'économie du pays donateur?

Etant donné que la décennie qui a commencé en 1980 est poignante pour l'Afrique, le Cameroun est décidé à préserver son auto-suffisance alimentaire. A cet effet, le Projet Maïs de l'Ouest et le Projet Tomate (culture et mise en boîte) de Foubot devaient démarrer dans la Province de l'Ouest au cours du Cinquième Plan quinquennal de Développement. Le premier a été soumis à la France, à la Yougoslavie et serait présenté bientôt à l'Allemagne de l'Ouest. Le second a été soumis en vain à la Belgique, à la Yougoslavie et à l'Allemagne de l'Est. Pourquoi cette réticence, de la part des bailleurs de fonds potentiels, à financer des projets dont les études de faisabilité ont déjà été menées?

Si la France, par exemple, a refusé de participer au Projet Maïs de l'Ouest, son attitude, lorsque le Cameroun lui a demandé de financer le Projet gazier de Kribi (GNL), a été plutôt ambiguë. Elle a prétendu que la France et l'Europe Occidentale dans son ensemble, auraient assez de gaz naturel liquéfié jusqu'en 1990 et que par conséquent, ce projet devait être mis en suspens pour le moment. (33) Les atermoiements de la France, qui hésite à se prononcer catégoriquement sur son refus de participer à ce projet, peuvent-ils être attribués au fait que sa technologie a été préférée à celle des Etats-Unis d'Amérique et à celle de l'Allemagne de l'Ouest? S'il semble difficile de trouver une raison à l'attitude de la France, nous pouvons néanmoins présumer que l'altruisme n'a pas été le facteur déterminant dans ses calculs.

Indubitablement, la France ne pouvait pas avoir facilement oublié les avantages qu'elle tire du pétrole du Cameroun, à la suite de la convention passée entre ELF SEREPCA et le Gouvernement Camerounais, (34) contrat qui rappelle seulement ceux en vigueur avant l'avènement de l'OPEP. Le Titre III de cette convention, Article 8a exonère

ELF SEREPCA et ses actionnaires des impôts et loyers, exception faite des impôts sur les sociétés et des rentes proportionnelles sur les produits miniers. L'article 8 (b) donne libre cours à ELF SEREPCA de choisir les entrepreneurs, fournisseurs et techniciens qu'elle veut, et lui donne la liberté totale de choisir sa «main d'œuvre» qui a le loisir de circuler librement, ainsi que l'autorisation d'importer les matières premières et les marchandises nécessaires.

5. ACQUISITION DES BIENS ET DES SERVICES

Un bref examen des diverses conventions d'aide qui ont été signées par le Cameroun et divers donateurs montre que la plupart de ces accords contiennent une clause restrictive stipulant que le «hardware» doit être acheté au pays donateur. Dans certains cas, ces accords prévoient aussi que les biens et les services sont à la charge du pays bénéficiaire. Tel a été le cas pour la convention de financement de la 3e phase du Transcamerounais. (Douala — Edéa — Manjob) qui a été passée entre le Cameroun et les Etats-Unis.

Cependant, les moyens technologiques du Cameroun étant relativement faibles, il devient clair que les coûts en monnaie locale se limitent essentiellement aux services. L'«efficacité» de cette clause serait maximisée si l'accord était flexible. Dans une certaine mesure, l'article 7-1 de cet accord y contribue : il prévoit que le Cameroun doit acquérir les biens et services nécessaires pour le projet, dans les pays inclus dans le code 935, à condition que ces biens et services, d'une valeur égale au prêt accordé par l'AID, soient achetés aux pays inclus dans le code géographique No. 941 de l'A.I.D. (voir Annexe 1 pour le décodage).

Dans l'ensemble, l'accord de prêt passé entre le Cameroun et les Etats-Unis pour le financement de la 3e phase du Transcamerounais est libéral pour ce qui est de la clause d'achats imposés. Cependant, une analyse plus poussée qu'une exploitation optimale de cet accord apparemment libéral est viciée sinon compromise par le manque d'information.

Dans d'autres cas, les pratiques restrictives d'aide sont vraiment flagrantes. C'est le cas de l'accord passé entre le Cameroun et le Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW), sous-entendu le gouvernement allemand. (36) La KfW devait émettre un emprunt jusqu'à concurrence de 110 millions de DM pour la construction de chemin de fer Douala—Yaoundé, l'approvisionnement en eau de huit villes et la construction du périphérique de Yaoundé. L'Article 6 de cet accord stipule que «le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne *insiste tout spécialement pour que la préférence soit accordée aux produits de fabrication allemande* (point sur lequel nous insistons). (37).

D'une manière générale, on délègue au KfW le pouvoir de déboursier le prêt, d'en superviser l'utilisation, et de contrôler l'état d'avancement du projet et d'en faire l'évaluation finale. Cependant une des principales lacunes du KfW réside en ce que son évaluation des projets est davantage basée sur «des critères strictement bancaires» que sur des concepts comme les «besoins essentiels» ou «la technologie appropriée. (38) Compte tenu

de la léthargie du KfW en ce qui concerne la notion de technologie appropriée, nous ne pouvons que nous interroger sur l'efficacité sinon sur l'utilité du GATE (German Appropriate Technology Exchange) qui est chargé non seulement de promouvoir et de disséminer les technologies appropriées mais aussi de prendre avec la participation des pays les moins avancés, (39) des dispositions pour que les instituts de technologie étudient leur adaptation.

D'une manière générale, dans son évaluation des projets, le KfW ne tient pas compte du fait que les pays les moins avancés ont un certain avantage en matière de main-d'œuvre et qu'ils préfèrent parfois les techniques à forte densité de main-d'œuvre, même lorsque celles-ci sont moins efficaces que d'autres en terme de production. (40)

Dans les accords d'aide, qui tiennent aussi lieu de convention d'établissement, la multinationale ou sa filiale peut être autorisée à effectuer des transferts de fonds hors du pays hôte. L'article 9 de l'Accord passé entre ELF SEREPCA et le Cameroun stipule que le Cameroun doit accorder à cette société le droit de transférer des fonds à l'étranger à condition que ce transfert ne donne pas lieu à un exode des ressources dont ELF SEREPCA a besoin pour accroître ses immobilisations au Cameroun. Les fonds ainsi transférés doivent servir de désintéressement des fournisseurs étrangers et des créanciers de ELF SEREPCA. Il s'agit là d'une clause de sauvegarde qui s'ajoute à la tarification de cession interne qui est pratiquée par la majorité des multinationales et de leurs filiales. Inutile de nous étendre sur les effets néfastes de cette tarification.

Par ailleurs, l'Article 9 tout comme plusieurs autres articles de l'accord susmentionné attestent que ELF SEREPCA entretient d'étroites relations avec sa filiale camerounaise. Cela est nécessaire sinon indispensable pour que le pays hôte puisse profiter au maximum de l'implantation des multinationales et de leurs filiales, dont la politique consiste à réaliser une «structure internationale parfaite» basée sur le modèle occidental dans le domaine où ils excellent.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Si l'on peut dire que le transfert de la technologie du «hardware» approprié a contribué à la sous-utilisation des ressources industrielles du Cameroun, on peut aussi dire, ainsi que le montre le tableau No. IV, que la facture de l'importation de la technologie du «software» a également été lourde. Cependant, presque toujours, les conventions passées entre le Cameroun et les donateurs contiennent une clause restrictive imposant le recrutement de consultants ou experts pour le projet en question.

Nous avons soulevé, ailleurs, deux questions, toutes relatives à ce que l'on peut appeler la «valeur de l'argent». L'une touche au caractère exorbitant des ressources consacrées à l'assistance technique alors qu'elles pourraient servir à beaucoup d'autres choses. L'autre question est celle de savoir dans quelle mesure les expatriés — dont les services sont loués ou offerts au prix fort par tête dans tous les domaines de la formation professionnelle et du transfert de technologie — sont employés de façon optimale dans le sens de la formation de leurs homologues nationaux pour permettre à ceux-ci de prendre leur relève le plus tôt possible. (42)

Aux termes de l'Article 11 de l'Accord ELF SEREPKA—CAMEROUN, ELF a les pleins pouvoirs pour ce qui est du recrutement des «personnes physiques ou morales» devant assurer la direction ou la supervision de la société. Une clause aussi libérale ne peut que conduire à la conclusion que toutes les déclarations du gouvernement au sujet de la camerounisation des cadres ne sont que littérature. Cependant, elle peut aussi mettre en lumière les problèmes de transparence qui doivent avoir contribué au torpillage du développement national du Cameroun. Dans certains cas, la mise à disposition des prêts dépend du recrutement des experts mentionnés plus haut.

L'accord passé entre le Cameroun et la CDC est un exemple pertinent. Aux termes de cet accord, le Cameroun s'engage à accorder à la CDC un prêt de 6,7 millions de livres Sterling. (43) La mise à disposition de ce prêt est assujettie au respect par la CAMDEV de certaines clauses, entre autres (a) «le recrutement et l'entrée en fonction de cinq spécialistes à la CAMDEV» et (b) le recrutement et l'entrée en fonctions des spécialistes prévus dans l'article 2.02 de l'Accord du 13 Avril 1978 passé entre l'emprunteur et la CAMDEV (notre interprétation de l'Article 2.01. 6a).

Il est indispensable de respecter les clauses mentionnées dans l'article 2.01 sinon, conformément à l'article 2.02, la CDC peut abroger unilatéralement l'accord quatre vingt dix jours après son entrée en vigueur. L'article 2.02 met le Cameroun dans l'obligation de demander l'aide de la CDC pour respecter l'article 2.01 — 6a en particulier, alors que le Cameroun peut ne rien savoir de l'existence des compétences techniques requises.

Cela est regrettable car il a été établi que la CDC, qui ne croit pas spécialement à l'efficacité de la notion de technologie à forte densité de main-d'œuvre, ne se gêne pas toujours pour chercher des consultants compétents. (44) Cependant, on peut rétorquer que les effets néfastes de ces contraintes pourront être réduites à la longue dans la mesure où l'article 5.2 de la Partie A de l'Annexe I à l'accord prévoit la formation de Camerounais qualifiés dans les domaines afférents aux activités de la CAMDEV.

Certains ont prétendu que les PMA sont relativement bien placés pour obtenir la technologie appropriée — le hardware — lorsqu'un projet bénéficie d'une aide multilatérale. Nous pourrions rétorquer que cela n'est vrai que dans le cas où le projet est financé par un seul organisme international. Les projets financés par plusieurs donateurs risquent de tomber dans les mêmes pièges que les projets bilatéraux. C'est le cas de la Mission de Développement de la Province du Nord-Ouest (MIDENO).

Ce projet, dont le but était de promouvoir le développement rural intégré est financé conjointement par le Cameroun, le Fonds Monétaire International (FMI), le Fonds International de Développement Agricole, la KfW et le Fonds Européen de Développement (FED) ; le FIDA devait fournir l'assistance technique, le FED devait aider à la promotion des sociétés et des activités coopératives et lancer un projet-pilote destiné à encourager les structures et activités rurales, tandis que la KfM devait s'occuper de la construction des routes et accorder des crédits pour la culture du café. Ce projet, qui a démarré en 1980 est compromis à cause des problèmes, à savoir le manque de synchronisation. Entre

la fin de 1982 et le début de 1983, le FIDA et le FED avaient fourni à la MIDENO l'assistance technique nécessaire à son démarrage.

Entre parenthèse, la majeure partie de cette «aide» est habilement reversée dans les poches du donateur car les membres du personnel de l'assistance technique ont des salaires et des avantages colossaux. C'est ainsi que le Directeur du projet, qui est payé par le FIDA à un salaire et des avantages supérieurs au double de ceux du Directeur Adjoint qui, lui est à la solde du Gouvernement Camerounais. Cependant, la MIDENO a été affaiblie du fait que le KfW n'est pas disposé à dégager les fonds promis. Cela tient au fait qu'il n'a pas pu résoudre avec le Gouvernement Camerounais certains problèmes formels dont la solution est la condition sine qua non du dégagement des fonds.

Jusqu'à présent, la seule réalisation notable de la MIDENO est la mise sur pied à Bafut d'un projet-pilote destiné à promouvoir les structures et les activités rurales. (46) Cela est préoccupant dans la mesure où le succès des projets-pilotes quelque part n'est pas la garantie que cela se reproduira ailleurs.

7. RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'ELABORATION D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE POUR LES DONATEURS ET LES PAYS BENEFICIAIRES D'AIDE

En guise de conclusion, nous faisons dans cette partie de notre étude, quelques recommandations susceptibles d'aider le Cameroun à réduire, ou tout au moins à atténuer les effets néfastes des «pratiques restrictives d'aide». Celles-ci supposent de la part du Cameroun et des pays donateurs, des changements de politique et/ou l'adoption d'une politique nouvelle.

En ce qui concerne le Cameroun, les politiques qui ont été entamées en matière de technologie ne sont que de vagues platitudes ou sont restées embryonnaires. Par conséquent, il est indispensable qu'en matière de technologie, le Cameroun mette au point, maintenant, un programme cohérent et de préférence un programme à long terme. Une telle action ne peut être bien définie qu'après un inventaire exhaustif de notre patrimoine technologique, de la technologie étrangère utilisée à l'heure actuelle dans les divers secteurs, et de leur adéquation et tout au moins de leur adaptation. Seul ce programme intégré, qui doit être légiféré, peut garantir l'adéquation entre la technologie importée au Cameroun, le milieu socio-économique et les objectifs des plans de développement.

Dans l'ensemble, le programme technologique doit devenir une partie intégrante du plan général de développement. A cet égard, la création de l'Institut de technologie, qui est prévue depuis longtemps serait d'une valeur inestimable. Cet Institut pourrait faire l'inventaire des besoins technologiques dans le cadre des plans de développement, dresser la liste des techniques de substitution, de leurs sources, et permettre non seulement l'évaluation et la sélection des techniques mais aussi, le cas échéant, leur adaptation. Mais par-dessous tout, il aurait essentiellement pour rôle d'encourager et de développer une technologie nationale.

Il serait nécessaire de revoir le code des Investissements du Cameroun pour renforcer l'efficacité des mesures ci-dessus. Le Code actuel avait été adopté en 1968 à l'époque où le pays avait opté pour la substitution des importations. Par conséquent, il n'est pas étonnant que les mesures d'encouragement en faveur des entreprises étrangères, comme les exemptions fiscales pour une certaine durée, la liberté de rapatrier les profits, les exemptions fiscales sur les profits et les importations de capitaux soient quelques-unes de ses principales caractéristiques. Tout en commençant à décourager l'importation d'une technologie non indiquée, une révision de ces clauses pourrait mettre un frein à l'exode anarchique des fonds.

Cependant, toute action entreprise au niveau national ne peut être vraiment efficace que si elle est complétée par des changements apportés aux politiques qui ont été adoptées par les pays donateurs. Un effort concerté pour mettre à jour les informations dont ils disposent sur les technologies de substitution disponibles et la liste des consultants serait un début de solution aux problèmes de «transparence» qui sont endémiques dans les «pratiques restrictives d'aide».

Enfin, les pays donateurs étant peu enclins à renoncer à la politique de l'aide liée, nous recommanderons que ces pays adoptent «une approche triangulaire» en matière d'aide. Cette approche permettra aux pays bénéficiaires d'utiliser dans un tiers pays pouvant disposer des techniques appropriées les fonds mis à leur disposition par les pays donateurs — ce qui favoriserait la coopération économique et technique entre les pays en voie de développement.

ANNEXE 1

CODES GEOGRAPHIQUES DE L'USAID

- 000 Etats-Unis
 899 Monde Libre
 Toute Région ou tout pays du monde libre,* hormis le pays participant
 935 Monde libre (Special)
 Toute région ou tout pays du monde libre,* le Pays participant y compris
 941 Certains pays du monde libre
 Tout pays indépendant du monde libre,* hormis le pays participant et les pays suivants:

EUROPE		AUTRES PAYS	
Allemagne Fédérale	Italie	Afrique du Sud	Koweït
Andorre	Liechtenstein	Algérie	Libye
Australie	Luxembourg	Arabie Saoudite	Nouvelle Zélande
Belgique	Malte	Australie	Quatar
Berlin Ouest	Monaco	Canada	République du Congo

* Sont exclus du Monde libre les pays et régions suivants: URSS, Albanie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Tchécoslovaquie, Lituanie, Pologne, République Démocratique d'Allemagne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Viet-Nam, Corée du Nord, République Populaire de Chine, Mongolie, Laos, Cambodge et Cuba.

Vatican	Norvège	Chypre	République de So-
Danemark	Pays-Bas	E.A.U.	malie
Espagne	Portugal	Grèce	Zimbabwe
Finlande	Royaume Uni	Hongkong	République Dé-
France	Saint Marin	Iran	mocratique du
Irlande	Suède	Iraq	Yemen
Islande	Suisse	Japon	
	Yougoslavie		

NOTES

1. Ministère du Commerce: Le Cameroun en chiffres 1982, Yaoundé, SOPECAM, Juin 1983, p.2.
2. République Unie du Cameroun, *Ve Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel, 1981-1986*, Yaoundé, Imprimerie Nationale, 1981, p.33.
3. Pour une revue de la théorie de dépendance, voir inter alia, Johan Galtung «A Structural Theory of Imperialism» dans *The African Review*, Vol. 1, No. 4, Avril 1972, pp. 93-138; et «The Global Dominance System» dans *Journal of Peace Research*, No. 4, 1973, pp. 319-340; Anibal Pinto, «The Periphery and the Internationalization of the World Economy», *CEPAL Review*, Décembre 1979, pp. 45-68; Immanuel Wallerstein, *The Capitalist World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press 1980; et Samir Amin: *l'Accumulation à l'échelle Mondiale*, Paris: Anthopos 1971.
4. Voir Colin Leys, «African Economic Development dans «Theory and Practice», *Daodatus*, Spring 1982, p. 105.
5. Pour une revue de la documentation sur le «Sous-impérialisme» voir inter alia, Timothy M. Shaw, «The Semiperiphery dans «Africa and Latin America: Sub-imperialism and Semi-Industrialism», *Review of Black Political Economy*, Vol. 9, No. 4, Summer 1979, Osvaldo Sunkel «Transnational Capitalism and National Disintegration in Latin America», *Economic and Social Studies*, Vol. 22, No. 1 Mars 1973, Immanuel Wellerstein, *The Capitalist World Economy*, Cambridge; Cambridge University Press, 1980.
6. Voir World Bank: *World Development Report 1983*, Oxford University Press, 1973, p. 148.
7. GICAM, *L'Economie Camerounaise*, Bilan de l'exercice 1982/83, Tome I, p. 7.
8. Ministère de l'Information et de la Culture «L'essentiel sur le Cameroun», Yaoundé: SOPECAM, p. 63.
9. Ministère de l'Economie, *Ve Plan Quinquennal*, p. 90.
10. Référence dans GICAM, *l'Economie Camerounaise*, *Op. cit.*
11. CNUCED, Doc. TD/B/C.6/AC.7/4, 14 Mai 1982, p.6.
12. Voir le résumé du Séminaire CNTT/ONUDI sur le transfert des technologies, 7-12 Juillet 1980, Yaoundé (Mined), p. 16.
13. Voir le Code des Investissements du Cameroun.
14. Ministère des Affaires Economiques, *Le Ve Plan Quinquennal*, p. 159.
15. *Ibid.*, p. 160.
16. *Ibid.*
17. *Ibid.*
18. *Ibid.* p. 161.

19. *Ibid.*
20. *Jeune Afrique Economie*, No. 37, 12 Avril 1984, p. 41.
21. CNUCED, DOC. CNUCED/TT/AS/4, 17 Janvier 1979, p. 20.
22. Voir Décret Présidentiel No. 79/495 du 4 Décembre 1979.
23. Voir Union Nationale Camerounaise: *Congrès de la Maîtrise de notre Développement*, Malesherbes, France, Imprimerie Maury.
24. Voir Décret Présidentiel No. 78/09 du 1 Avril 1978.
25. Ministère des Affaires Economiques, *Le Ve Plan Quinquennal*, p. 383.
26. *Ibid.*
27. Pour de plus amples détails sur ce concept, voir CNUCED/TT/52, 13 Mai 1982, p. 14.
28. Voir inter alia, Theresa Hayter, *Aids as Imperialism* Harmonds worth Eng.: Penguin Books, 1971 ; et Walter Goldstein, «Despair and the UN Development Decade», *Future*, Vol. 13, No. 3, Juin 1981, especially pp. 211–212.
29. CNUCED, Doc. TD/B/AC 11/21, 19 Juin 1974, p. 11.
30. Organisation Internationale du Travail, *Document de Travail*, WEP 2–22/WP 81, Juillet 1981, p. 3.
31. *Ibid.*, p. 46.
32. Voir Dr. Jurgen WARUKE dans *Développement et Coopération*, No. 3/1983, p. 7.
33. Document interne du Ministère des Affaires Etrangères sur la Grande Commission France-Cameroun, Paris, 15–17 Novembre 1983, Grande Commission des Affaires Réservées.
34. Convention entre ELF SEREPCA et la République Unie du Cameroun, conclue à Yaoundé le 11 Mars 1982 (MINED).
35. Voir Article 7, Section 7–2 du Prêt USAID No. 631–W–006, Projet No. 631–0011 du 30 Août 1978.
36. L'Allemagne se sert des intermédiaires tels que la KfW et le Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) dans l'exécution de ses programmes d'aide. Voir document OIT (WEP 2–22/WP 81), Juillet 1981, p. 84.
37. Voir «Agreement between the Government of the United Republic of Cameroon and the Government of the Federal Republic of Germany concerning Financial Assistance» conclu à Bonn le 24 Septembre 1974, p. 2.
38. Voir Document de Travail OIT, WEP 2–22/WP 81, Juillet 1981, p. 86.
39. CNUCED, Doc. TD/B/C.6/79, 2 Septembre 1982 p. 25.
40. CNUCED, Doc. TD/190, 31 Décembre 1975, p. 17.
41. *Ibid.*, p. 21.
42. Voir CNUCED/TT/52, 13 Mai 1982, p. 10.
43. Voir l'accord entre la République Unie du Cameroun et le «Commonwealth Development Cooperation» signé le 22 Avril 1982.
44. OIT, Document de Travail, WEP 2–22/WP 81, Juillet 1981, p.82.
45. Participation du FED dans le cadre de la Convention de Lomé entre la CEE et le Cameroun étant membre de l'ACP.
46. Voir le rapport de la Délégation de la Commission de la Communauté Economique Européenne au Cameroun (*Rapport Annuel*), Janvier-Décembre 1982, p. 63.

SUMMARY

Development literature abounds with indictments that foreign aid has for most part, been instrumental in the transfer of inappropriate technology to the LDCs. Whereas this argument is not suprious, the LDCs or their decision-makers are also to blame. In the case of Cameroon, a development policy couched on the principles of Planned Liberalism, Self-reliant Development, Balanced Development and Social Justice has impelled it to adopt a two pronged approach vis-a-vis its quest for foreign aid to finance projects or programmes. Thus, for projects that are inserted in the Development Plans, the feasibility Studies are carried out by the technical ministry concerned-qua-Cameroon government. In the alternative approach, ideas which are projects in their embryonic stages are presented to prospective sponsors who will then decide or refuse to carry out the feasibility studies. However, all these policies are susceptible to change, depending on the political nostrum of the government in power.

A cursory perusal of several aid agreements that have been entered into between Cameroon and diverse aid donors shows that most of these agreements also contain «restrictive practices». Therefore if Cameroon is to curb or alleviate the deleterious effects of these practices, some policy changes and/or initiation have to be undertaken both in Cameroon and in donor countries. As far as Cameroon is concerned, it is imperative that it begins to develop a coherent technological plan now, preferably on a long-term basis. It is also imperative to review Cameroon's Investment Code so as to buttress the effectiveness of the various measures to be taken along these policy changes. As for donor countries, given their unwillingness to cease and desist from the practices of tying up per se, they should be urged to adopt a «triangular approach» to these practices. This would enable recipient countries to use the funds, obtained from a donor country, in a third country where appropriate technology might be readily available. Consequently, these practices would enhance Economic and Technical Cooperation among Developing Countries.